

REÇU A LA PRÉFECTURE

17 AOUT 2006

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2006 - 00440

ARRETE

DSOL

du 10 AOUT 2006

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2006
pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
de l'Association des Paralysés de France de MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service, en
cours de signature ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
17 AOUT 2006

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de l'Association des Paralysés de France à MULHOUSE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	24 044,00 €
Groupe II :	248 219,23 €
Groupe III :	51 515,00 €
Total dépenses :	323 778,23 €
Recettes :	
Groupe I :	315 178,23 €
Groupe II :	8 600,00 €
Groupe III :	0,00 €
Total recettes :	323 778,23 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association des Paralysés de France à MULHOUSE est fixée à

315 178,23 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

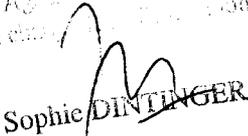
Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

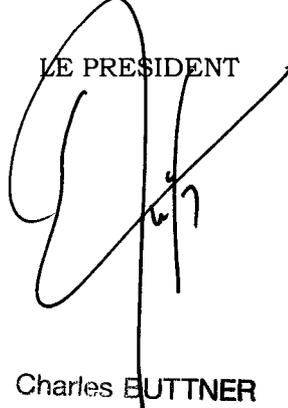
DATE	Réception par le représentant de l'Etat	17 AOUT 2006
	Publication - Notification le	22 AOUT 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées et Handicapées
en charge de l'Action Sociale


Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT



Charles EUTTNER